



COMMUNE DE BOREX

Préavis n° 35/2014

Au Conseil Communal de Borex

**Demande d'un crédit de Frs 736'600.— destiné à financer la
2^{ème} étape des aménagements routiers liés au PPA
« En Pétaney » et la création d'un parking**

Délégué municipal

GALLAY Daniel, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En février 2007, le Plan Partiel d'Affectation (ci-après PPA) au lieu-dit « En Pétaney » est entré en vigueur avec pour objectif de permettre le développement de constructions d'intérêt public et d'activités en zone village. Le périmètre concerné par ce PPA se situe au Sud-Ouest du bourg, entre le Chemin de la Carrière et la Route de Crassier.

Au printemps 2012, le Conseil communal de Borex a accordé le crédit pour financer la 1^{ère} étape des aménagements routiers liés au PPA « En Pétaney » et la création du parking. Cette première étape consistait à aménager sous forme provisoire les accès pour desservir le futur chantier du Clos des Alisiers, accueillir sa zone d'installation et ses ouvriers.

La construction des immeubles étant bien avancée et le chantier arrivant à terme à l'été 2015, la Municipalité souhaite aller de l'avant avec la 2^{ème} étape des travaux, à savoir la réalisation finale des aménagements tels que prévus dans le PPA.



2. PROJET

2.1 Généralités

Le projet, basé sur le plan partiel d'affectation « En Pétaney » et le règlement n° 47 OAT y relatif, prévoit la réalisation d'une route d'accès traversant le périmètre du Nord au Sud entre la route de Crassier et le Chemin de la Carrière ainsi que l'aménagement d'un parking d'un maximum de 135 places. L'aménagement proposé tente à répondre aux objectifs suivants fixés par le PPA :

- Desservir le périmètre en évitant le transit sur le futur chemin.
- Privilégier la desserte du PPA par la route de Crassier.
- Prévoir une modération de trafic type « zone 30 » à l'intérieur du PPA avec usage mixte pour les piétons et les deux roues.
- Obligation de tourner à gauche au débouché du PPA sur le chemin de la Carrière.
- Pour l'aire de stationnement, des revêtements permettant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol sont à privilégier.
- L'aire de parking doit être arborisée.

Depuis le préavis 15/2012, approuvé par le Conseil communal, le projet a quelque peu évolué, notamment en raison de l'étude en cours, réalisée par le bureau Urbaplan SA et portant sur le réaménagement de la route de Crassier. En effet, la nécessité de relocaliser la zone d'arrêt des bus destinés au transport des élèves du cycle scolaire primaire qui se situait auparavant dans la cour de l'ancienne ferme Briggen, s'est rapidement imposée. L'étude de différentes variantes a conduit la municipalité à opter, en accord avec les transporteurs scolaires, pour un emplacement situé sur l'aire de stationnement du Pétaney ; l'objectif étant d'offrir un arrêt sécurisé pour les utilisateurs (véhicules et piétons) et directement raccordé au cheminement piétonnier.

2.2 Aires de stationnement

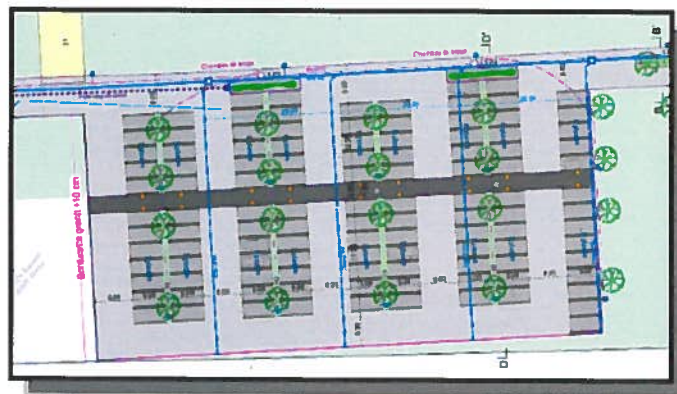
Pour les motifs évoqués plus haut, le projet tel que présenté ci-après et sur les plans annexés a été quelque peu modifié pour y intégrer la zone de retournement et d'arrêt des bus scolaires. Il prévoit toujours l'aménagement d'un parking réparti dans une structure en peigne, accessible tant par le chemin de la Carrière que par la route de Crassier et totalisant 98 places de parc (au lieu des 114 prévues initialement).

La 2^{ème} zone de stationnement à compter depuis le Sud du parking est plus longue et déborde sur l'aire de mouvement, empêchant ainsi le passage direct des véhicules et les obligeant ainsi à contourner ladite zone.

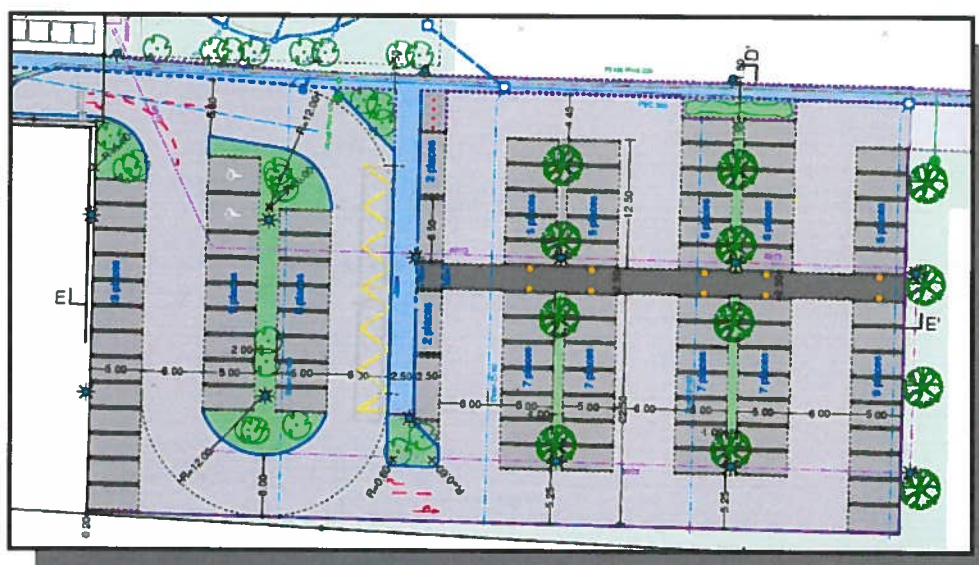
La zone d'arrêt des bus, réalisée sous la forme d'un trottoir surélevé d'une largeur de 2.50 m et raccordé directement sur le cheminement piétonnier, sert également de modérateur et empêche le passage direct des véhicules en provenance de la route de Crassier.

Comme prévu dans le projet initial, seul l'axe de la mobilité douce est réalisé en continu le long de l'aire de mouvement permettant ainsi un transit aisé des piétons et vélos, ceci sur un cheminement d'une largeur de 1.50 m.

Projet 2012 initial



Projet 2015



Le projet prévoit toujours l'aménagement de 5 allées bordées de places de parc, toutes reliées par une zone de circulation située à l'Ouest en bordure du PPA. La longueur des travées varie permettant ainsi l'aménagement de zones pour le passage des véhicules d'une travée à l'autre au cas où l'une d'elles serait entièrement occupée. La distribution des deux premières travées côté Jura a été modifiée et la zone de stationnement centrale réduite pour permettre le passage des bus scolaires. La zone d'arrêt permet d'accueillir deux bus, les usagers descendant directement sur un trottoir sécurisé surélevé de 16 cm par rapport à la chaussée. La largeur du quai est de 2.50 m. Il est bordé sur l'arrière par 4 places longitudinales servant de dépose-minute pour les parents venant accompagner ou chercher les enfants. Ces places seront complétées par une zone pouvant accueillir des vélos. Elle est munie de 4 potelets permettant de sécuriser 8 vélos. Les espaces libérés par l'aire de mouvement des bus, qui ne peuvent plus être utilisés comme stationnement, sont réalisés sous forme d'îlots de verdure agrémentés de plantations.

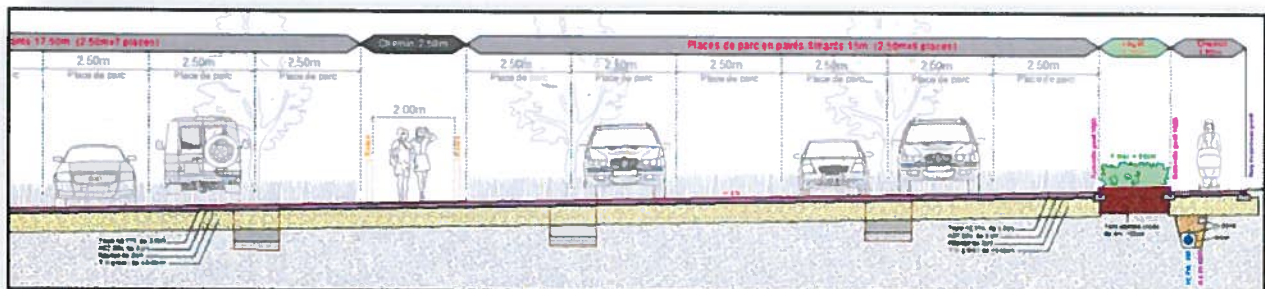
Deux places réservées aux véhicules conduits par des personnes handicapées sont prévues à proximité de l'accès Nord du parking.

Pour éviter les nuisances dues au bruit et les problèmes de durabilité, la zone de circulation à proprement parler est aménagée en enrobé, dont les épaisseurs et qualité sont renforcées dans les zones devant accueillir les bus afin d'éviter l'orniérage. Les zones de stationnement et de cheminement piétonnier sont quant à elles réalisées avec des pavés filtrants ; i.e. perméables à l'eau. La démarcation des différentes places de parc est prévue par la pose de pavés de couleur différenciée évitant ainsi le marquage au moyen de peinture. Ce principe d'aménagement est semblable à celui réalisé pour le parking du Collège secondaire de Borex-Crassier.

Les différentes zones de stationnement sont entrecoupées en leur centre par des bandes végétalisées agrémentées de plantations basses et accueillant les arbres nécessaires à l'arborisation du site. Celles-ci seront réalisées de manière régulière et structurée. En plus de leur aspect esthétique et de leur possibilité d'infiltration des eaux, elles offriront un obstacle naturel, empêchant le franchissement des travées inoccupées et ainsi le transit des véhicules au travers du parking.

Le parking doit non seulement desservir les zones de construction mais également l'aire de jeux et de loisirs. A cet effet, un cheminement piétonnier parallèle à la route d'accès est prévu entre la zone d'arrêts de bus et l'aire de loisirs. Ce cheminement, réalisé avec des pavés filtrants de couleur différenciée et sans interruption au droit des voies de circulation, permet de modérer la vitesse des véhicules dans le parking. Ce cheminement est complété par la pose de balises pour protéger les piétons et éviter le parcage sur ces zones.

L'aménagement de ce parking est réalisé en privilégiant le caractère naturel de cet espace, une place importante étant donnée à la verdure et aux plantations. L'implantation de bordures sera limitée au minimum. Elles sont toutefois nécessaires pour préserver les banquettes et plantations dans la zone de passage des bus.

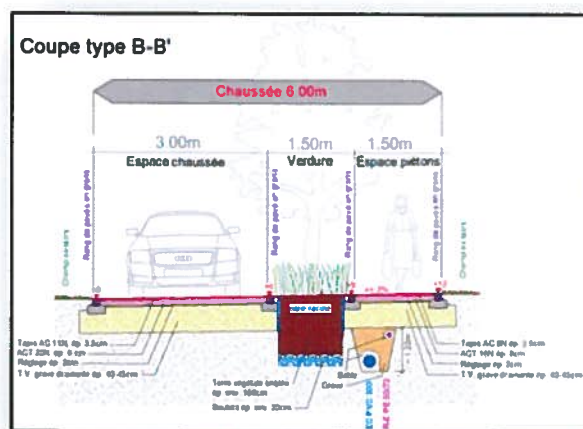


2.3 Cheminement piétonnier et accès

Le trottoir existant situé le long du chemin de la Carrière a été prolongé en bordure de la route jusqu'au droit de l'accès au PPA dans la 1^{ère} étape. Dans le PPA, un cheminement est aménagé en bordure Est de l'aire de mouvement permettant d'assurer la liaison entre la route de Crassier et le chemin de la Carrière. La séparation entre la mobilité douce et les véhicules est réalisée par des aménagements de modération, tels que décrits ci-après.

Pour l'accès Sud, côté chemin de la Carrière, le débouché de l'accès aura un gabarit de 4.50 m permettant le croisement de deux véhicules légers à la vitesse de 30 km/h. La séparation du trottoir sur ce premier tronçon est assurée par un double rang de pavés avec un décalage vertical de 3 cm.

Pour la suite du tronçon, la séparation des usagers est assurée uniquement par la création de 2 îlots de verdure agrémentés de plantations et d'arbres. Le gabarit de la chaussée le long de ces modérations ne permet pas le croisement des véhicules. En arrivant dans le parking, la création des îlots et des bornes de verdure oblige les véhicules à entrer dans le parking en virant à gauche, empêchant ainsi tout transit direct.



Côté Nord, pour le débouché sur la route de Crassier qui doit accueillir le trafic des véhicules légers accédant au parking ainsi que celui des bus scolaires, la séparation entre l'espace réservé aux piétons de celui dédié aux voitures est réalisé par une bordure en granit aux cotés d'une bordure type Etat de Vaud avec un décalage de 8 cm. Ce dispositif permet un franchissement à faible vitesse par les véhicules lors de croisement. Ce tronçon étant également emprunté par les bus scolaires, le gabarit de la chaussée a été porté à 4.50 m. Il permet ainsi leur croisement avec une voiture roulant à une vitesse de 30 km/h. La partie terminale, juste avant le débouché de la route de Crassier, a vu ses rayons adaptés et s'intègre au projet de requalification de la route de Crassier, actuellement à l'étude.

2.4 Autres équipements

Dans le cadre de la 1^{ère} étape, le réseau de canalisations d'eaux claires pour la récolte des eaux des routes d'accès en enrobé ainsi que le système de drainage sous le parking ont déjà été mis en place. Seules les grilles restent à réaliser.

Le parking et le cheminement piétonnier sont complétés par un éclairage public constitué de bornes lumineuses dites « piétonnes » offrant aux usagers sécurité et confort en début et fin de journée en période hivernale. Celui-ci pourrait être, le cas échéant éteint une partie de la nuit. Dans la zone à proximité des nouveaux immeubles, l'éclairage sera adapté et coordonné avec celui installé au clos des Alisiers.

2.5 Emprises

Ce projet est intégralement réalisé sur la parcelle n° 1, propriété de la commune de Borex et ne nécessite aucune emprise sur des terrains privés.

3. COÛT DES TRAVAUX

Une estimation coût des travaux pour la 2^{ème} étape avait déjà été présentée dans le préavis 15/2012. Toutefois, les modifications apportées à ce projet, notamment pour ce qui concerne l'aménagement de la zone d'arrêt des bus qui nécessite un renforcement des chaussées et un plus grand nombre de bordures, ont eu des répercussions sur le budget initial. A noter que le coût des travaux a été estimé en se basant sur des soumissions récentes pour des travaux similaires. Cette réalisation fera bien entendu l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir pour la 2^{ème} étape peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil	480'000.00
2.	Aménagements paysagers	50'000.00
3.	Eclairage public	60'000.00
4.	Marquage et signalisation	5'000.00
5.	Honoraires pour études et direction des travaux	36'000.00
6.	Travaux géométriques	3'000.00
7.	Divers et imprévus	48'000.00
TOTAL DES TRAVAUX DE LA 2 ^{EME} ETAPE HT		682'000.00
T.V.A. 8 %		54'600.00
TOTAL GENERAL TTC		FR. 736'600.00

Récapitulation des coûts de l'aménagement

Montant de la 1 ^{ère} étape	504'762.00
Montant de la 2 ^{ème} étape	736'600.00

Total du budget des 2 étapes TTC **Fr. 1'241'362.00**

4. CONCLUSIONS

Cette 2^{ème} étape de travaux permet de finaliser les aménagements déjà validés par le Conseil communal pour l'aménagement des infrastructures du PPA « En Pétaney ».

D'une manière générale, la réalisation du projet tel que présenté permet de desservir efficacement le PPA. L'aménagement du parking sur la partie centrale avec le débordement des zones de parcage et la création des îlots de verdure sur l'aire de mouvement constitue un frein au transit en direct par cet accès. La fermeture, intervenue entretemps, de la partie terminale du chemin de la Carrière renforce encore cette mesure.

La réalisation du parking en surface perméable à l'eau et la réalisation de nombreuses bandes de verdure et de plantations contribuent à l'intégration de ce dernier dans le site situé en bordure de zone agricole et d'une zone de loisirs.

Le cheminement des piétons est quant à lui assuré et sécurisé du trafic des véhicules par différentes modérations et aménagements.

L'intégration d'une zone d'arrêt des bus pour les transports scolaires, sécurisée et durable, permet d'assurer la sécurité des usagers tout en libérant les routes du village.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du lundi 8 décembre 2014;
- Vu le préavis municipal N° **35/2014** ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. **D'approuver le préavis no 35/2014 : Demande d'un crédit de Frs 736'600.- destiné à financer la 2^{ème} étape des aménagements routiers liés au PPA « En Pétaney » et la création d'un parking ;**
2. **D'accorder un crédit de Frs 736'600.- ;**
3. **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - **Frs 60'000.- par le fonds de réserve « parking 9280.003**
 - **Frs 330'000.- par le fond de réserve « investissements futurs » 9280.006**
 - **Le solde de Frs 346'600.- par le recours à un emprunt bancaire, dans le cadre du plafond d'endettement de la législature 2011-2016.**
4. **D'amortir l'investissement net de Frs 346'600.- sur une période de 10 ans, à raison de Frs 34'660.- par année, la première fois au budget 2016, par le compte 3508.331.1**
5. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 10 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX

Le Syndic
J.-I. Vuagniaux

Le Secrétaire
C. Hassler

